

Mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle

Mission académique ECOLE MATERNELLE Paris

materaparis@ac-paris.fr

Année 2013/2014



Ce document a vocation à aider les équipes d'école à organiser au mieux la scolarisation, au plus près des besoins et des intérêts spécifiques des jeunes enfants accueillis à l'école maternelle. Il s'appuie sur les préconisations partagées des chronobiologistes consultés pour la refondation de l'école.

Le cadre réglementaire

Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire - JO du 26 janvier 2013.

Circulaire n°2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires -- BO n° 6 du 7 février 2013.

Repères de chronobiologie

Deux moments de la journée scolaire se caractérisent par une vigilance nettement plus faible à tous les âges de l'école primaire:

-à partir de 08h.30, heure d'entrée en classe, il faut entre trente et soixante minutes pour que les enfants retrouvent un niveau de vigilance suffisamment élevé pour qu'ils puissent développer une attention, une réceptivité et une disponibilité optimales ;

-la mi-journée (12h30-14h.00) se caractérise à tous les âges par une dépression de la vigilance corticale, sans relation avec les entrées alimentaires. Chez les enfants d'école maternelle, c'est le temps de la sieste.

La probabilité est donc élevée que la première heure, la mi-journée et le temps postscolaire (après 16h.30, tous les enfants sont fatigués) ne se prêtent pas à des activités qui nécessitent une forte mobilisation de l'attention et des ressources intellectuelles.

Hubert Montagner docteur ès-Sciences,

Le lundi et les après-midi devraient être consacrés à des activités plus libres, ludiques, de réinvestissement, demandant moins d'attention

Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, après le temps de mise en route, on peut amener de nouveaux apprentissages.

Les apprentissages utilisant la mémoire à court terme (ex. savoir écouter) devraient se faire en matinée, tandis que la mémorisation de comptines, de poésies, ou de chansons qui exige une restitution à plus long terme, devraient se faire l'après-midi.
d'après **François Testu**, *Rythmes de vie et rythmes scolaires*.

Les objectifs de la réforme

Avec la semaine de quatre jours, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. La réforme des rythmes scolaires vise à mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants, afin de favoriser la réussite de tous à l'école.

Elle vise également à mieux articuler les temps familiaux, scolaires et périscolaires qui composent le temps quotidien de l'enfant.

Une nouvelle organisation de l'école maternelle en fait un cycle à part entière dès la rentrée 2014 (BO n° 32 du 5 septembre 2013). Centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, sa pédagogie s'adapte à l'âge et à la progression spectaculaire des jeunes enfants (*Circulaire de rentrée n°2013-060 du 10 avril 2013 - BO n°15 du 11 avril 2013*). De nouveaux programmes davantage soucieux du bien-être et du développement des jeunes enfants compléteront cette réforme des rythmes.

La réforme des rythmes est effective à Paris depuis septembre 2013. Après une phase d'installation dont on peut tirer un bilan d'étape qui appelle des régulations, il apparaît que différents points méritent une attention pour qu'elle soit pleinement bénéfique aux enfants et aux élèves.

1. Agir sur le temps, concevoir au sein du projet d'école une progressivité plus nette de la PS à la GS, mieux rythmer les activités de la semaine, prévoir une organisation alternée des jours longs et des jours courts, investir la succession régulière des matinées.
2. Installer des repères de lieux et d'espaces
3. Permettre aux enfants d'identifier et de connaître les différentes personnes présentes dans l'école, ainsi que leurs rôles et fonctions.



1. Agir sur le temps et les rythmes

L'organisation et l'emploi du temps participent au bien-être de l'enfant. Il est le **premier levier** pour améliorer les rythmes quotidiens. Il doit être équilibré et tenir compte de plusieurs paramètres :

- tous les domaines d'apprentissage participent tous au développement et à l'épanouissement de l'enfant et sont garants de son équilibre. ---les différents modes de regroupement : une modalité subtile d'équilibre doit se faire entre les activités autonomes et moins guidées, les tâches en petits groupes, et les regroupements à forte contrainte.

- les types d'activités et le jeu : activités pour découvrir, pour chercher, pour structurer, pour consolider, s'entraîner, réinvestir
- la durée des activités variable selon l'âge des enfants et le niveau de guidance de la tâche. La durée d'une séance d'apprentissage peut varier de 10 à 15 mn en PS à 30 mn en GS.

- l'organisation des activités : la succession des différents moments de la journée doit être pensée en termes d'alternances en jouant sur divers paramètres : les formes de travail (collectif, groupe, individuel), les activités (situations orales, production de traces, expérimentation, manipulation, jeu), des durées, des lieux, de l'attention demandée (soutenue ou plus faible).

- les besoins des enfants : la gestion du temps doit prendre en compte les besoins et les capacités spécifiques selon les personnalités, l'âge des enfants et à leur progrès. A 3 ans, aucun enfant ne ressemble à un autre, aucun ne va progresser selon le même rythme ; cependant dans la classe l'enseignant peut repérer des logiques individuelles sur lesquelles s'appuyer pour installer des activités (groupe de besoin ou au contraire exploitation des dynamiques de groupes). Le rythme de la classe évolue très fortement sur l'année, et d'une année sur l'autre, jusqu'à se stabiliser sur des logiques de plus en plus collectives à la fin de l'école maternelle.

1.1. Inscrire la logique d'efficacité du temps scolaire dans la complémentarité des activités périscolaires

Les actions annuelles du projet de l'école intègrent la nature de l'offre périscolaire prévue dans le projet éducatif territorial (PEDT). Il convient de réfléchir en équipe aux transitions et aux articulations qui prennent sens pour les élèves. La concertation régulière entre les équipes pédagogiques et les personnes prenant en charge les enfants, et le responsable de la ville (REV) est indispensable. Dans le cadre du conseil d'école les ajustements sont à envisager en concertation avec l'ensemble des partenaires présents.

Les ASEM ont été sollicitées pour leurs compétences spécifiques dans le domaine de la petite enfance ; elles sont amenées à prendre en charge des ateliers. Cette opportunité amène les équipes PE/ASEM à préciser la complémentarité des rôles et des compétences sur le temps de l'école. Le changement de rôle au moment de la bascule vers le temps périscolaire est à expliciter. Si les ASEM encadrent un groupe d'enfants à 15h, dans la classe, leur action ne peut être un prolongement de l'école. Une différenciation claire doit être faite. Il est souhaitable que les activités proposées permettent aux enfants de prendre le temps de jouer, observer, agir, manipuler, lire, chanter, rêver... dans une perspective de « temps pour soi ».

Les rythmes des enfants sont dépendants des rythmes et des styles de vie des familles, ce qui est un facteur de différenciation important. Les équipes doivent rechercher avec les familles les solutions concertées pour mieux accompagner la réforme des rythmes scolaires.

Lors du premier conseil d'école une réflexion doit être conduite sur la base de quelques règles :

- règle 1 : sommeil nocturne/diurne, il existe une grande variabilité entre les enfants, les familles transmettront les informations sur les habitudes de leur enfant à l'école.

- règle 2 : il y a deux moments difficiles « l'entrée en classe », notamment après la coupure d'un week-end, le creux après déjeuner. Ces deux moments doivent être aménagés selon les besoins réels et observés des enfants.

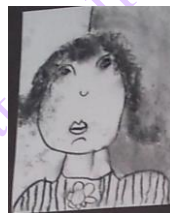
- règle 3 : organiser le rythme des apprentissages nécessite de faire varier dans la classe plusieurs paramètres : les formes d'activité, leur durée et leur alternance, la nature de la tâche, la difficulté de la tâche, le type d'effort (motrice, mentale et musculaire), la sollicitation de l'attention et de la concentration, l'appel à la mémoire...

Ce qu'on apprend le matin est mieux restitué que ce qu'on apprend l'après-midi pour la mémoire à court terme.

L'ajout d'une demi-journée de classe par semaine est **une préconisation des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant**. Un rythme scandé sur cinq jours permet à l'enfant de mieux apprendre. La semaine de classe doit trouver son équilibre sur neuf demi journées consécutives, avec un allègement de la durée des jours d'école un jour sur deux. L'unité **constante de base** de la semaine est la matinée de 3 heures

Le matin étant le **moment de la journée où l'élève est le plus attentif**, la demi-journée du mercredi donnera du **temps pour un apprentissage plus efficace des fondamentaux comme le langage et les mathématiques**. Elle évitera en outre la rupture de rythme en milieu de semaine, que l'on sait source de fatigue et préjudiciable aux apprentissages.

Après un temps d'ajustement, dès la rentrée de novembre, les équipes pourront réviser les emplois du temps hebdomadaire de chaque section, pour trouver une meilleure optimisation des temps d'enseignement.



1.2. Ritualiser le temps et les transitions

La nouvelle organisation des journées implique de favoriser **la structuration temporelle** à travers l'appropriation de l'emploi du temps par les élèves. Temps social et temps d'école tendent à se confondre dans leur tête. Il est nécessaire de les aider à construire des critères de différenciation :

- entre le temps personnel et le temps/tempo du groupe : un travail de codage permet de construire concrètement le temps et ses variations, cycle, alternance, chronologie, simultanéité....Le jeune enfant apprend aussi par habitude : la date du jour écrite sur le tableau, l'évocation de la veille, du lendemain, projection sur le cycle de la semaine, la suite des dates sur l'éphéméride, les événements plus personnels, anniversaire, naissance au sein de la famille, voyage....On peut recourir à diverses représentations symboliques du temps. La mise en image (photos, courtes vidéo, images, illustrations, schémas) est un bon support de symbolisation.

- entre le quotidien et l'exceptionnel, il faut aider les élèves à se projeter, par ex. sur l'atelier « jardinage » tous les lundis et les projets de la classe planifiés sur l'année, projet cinéma, visite à la caserne des pompiers.....

- par l'accès à la chronologie (notions d'antériorité, postériorité, simultanéité....) facilité par une mise en ordre systématique du temps vécu, un approfondissement des notions de : avant, après, pendant...avec recherche d'indicateurs de temps mis en mémoire et symbolisés

- par la production de traces collectives et individuelles sur le cahier de vie, le cahier du dessin du bonhomme, par le dossier à thème, un album photo légendé....Le temps est retrouvé à partir d'un vécu commun. Les **traces servent de référents pour la classe, elles sont transmises aux familles.**

1.3. La question de la sieste

Le temps de sommeil de l'après-déjeuner répond à un besoin fondamental des jeunes enfants. Les enfants de moins de trois ans et les élèves de PS sont emmenés à la sieste dès la fin du repas. La sieste est surveillée par l'ASEM si dans l'organisation du projet de l'école l'enseignant ainsi libéré participe à des ateliers avec les élèves des autres classes. Ceci est une véritable opportunité pour libérer un enseignant et offrir aux élèves les plus fragiles des ateliers de langage en petits groupes de besoin.

Quels sont les enfants concernés?

La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur d'autres activités. Pour les élèves de moyenne section, elle **n'est pas obligatoire**. Cela dépend des besoins : le mois de naissance, la demande des familles...et peut évoluer durant l'année. Il peut être proposé un moment de repos, les élèves n'étant pas forcément couchés, mais pouvant être regroupés dans un endroit calme avec des activités d'écoute, de lecture.

En tout état de cause, un enfant qui ne dort pas au bout de **20 minutes** doit pouvoir se lever. La durée de sommeil est comprise entre 1h15 et 1h30. Un cycle dure 90 minutes, il ne faut pas laisser l'enfant entrer dans un nouveau cycle au risque qu'il modifie ses besoins de sommeil pour la nuit. Il serait judicieux de proposer aux élèves de MS un temps calme (relaxation, écoute musicale....) en début d'après-midi. Pour les élèves de grande section, la pratique systématique de la sieste **est exclue**.

Si les enfants sont couchés vers 12h30, un réveil progressif et en douceur du groupe est organisé à partir **de 14h30** les jours courts, de sorte que les enfants se préparent au retour vers l'activité. Ils reviennent progressivement en classe avec l'enseignant qui conduira un moment collectif de chansons, une lecture d'histoire.... pour clôturer la journée d'école les jours courts.

1.4. Les récréations

À l'école maternelle, le temps consacré à la récréation et aux contraintes qui l'accompagnent (déshabillage/habillage, déplacements et éventuel passage aux toilettes) est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée (article 4 de l'arrêté du 25 janvier 2002).

La récréation doit être suffisamment éloignée de la dernière demi-heure de classe, pour permettre un véritable temps de structuration avant l'heure de la sortie. La sieste étant privilégiée pour les plus jeunes, la récréation est supprimée l'après-midi des jours courts (mardi, vendredi).



2. Installer des repères de lieux et d'espaces

Avec l'ARE, le bâtiment d'école accueille les enfants pour des temps et des activités différenciées. Pour leur permettre de bien se repérer et d'apprendre à utiliser les lieux avec le plus d'autonomie possible, **une signalétique explicite** des différents lieux et des aménagements doit être installée. L'espace de l'école fonctionne comme tout espace public. Sur chaque porte figure une étiquette du lieu, devant les classes le nom de la section avec l'identité de l'enseignant et de l'asem, des flèches de couleur, ou des pieds, sur le sol guident les enfants vers les toilettes, la cour de récréation....

Les équipes scolaires et périscolaires doivent réfléchir **ensemble** sur les trois composantes importantes de l'espace :

- **la sécurité et l'hygiène** : des exigences identiques doivent être définies par les équipes scolaires et périscolaires, notamment les bonnes pratiques pour le lavage des mains (ex. avec un savon liquide pendant au moins 30 secondes, le séchage des mains soigneux avec un essuie-main à usage unique)

- **la qualité de l'aménagement** mise au service de l'activité : accessibilité et fonctionnalité sont recherchées. Par ex. les espaces de rangement des puzzles et des jeux de construction sont clairement délimités, de sorte que les enfants puissent prendre les jeux et les ranger de manière autonome. La mise en place de l'ARE est l'occasion d'aider les élèves à prendre des responsabilités et à construire des conduites autonomes. Des exemples de démarches sont à prendre dans les pédagogies actives, par ex. la pédagogie Montessori.¹

- **les règles d'utilisation** : selon que l'activité est scolaire ou périscolaire les exigences peuvent varier. Cependant il est indispensable que les élèves connaissent les règles pour se les approprier et les respecter. Par ex. l'accès à un coin de jeu peut-être limité à quatre élèves par l'enseignant et accueillir un groupe plus important durant le périscolaire. Les règles, même différentes, peuvent être comprises par les enfants, à condition qu'elles soient clairement énoncées.

Dans chaque classe, il est important que l'élève dispose d'espaces personnels, à son nom : son porte-manteau étiqueté, un casier pour y déposer ses affaires...



3. Permettre aux enfants d'identifier et de connaître les différentes personnes présentes dans l'école, ainsi que leurs rôles et fonctions.

La multiplicité des personnes intervenant dans l'école autour de l'enfant amène à être attentif à développer la compétence des programmes : identifier les adultes et leur rôle. Il faut prendre l'habitude de désigner les adultes, si possible en référence à leur fonction. L'enfant est invité à appeler son enseignant Maître ou Maîtresse plutôt que par son prénom.

On peut engager une réflexion d'équipe sur l'harmonisation des désignations des adultes, en rappelant régulièrement les rôles aux enfants (ex.: « *La maîtresse fait apprendre un nouveau jeu* ». *l'asem refait jouer sur ...* ». Il faut penser en début d'année à présenter aux enfants les adultes de référence, ceux qu'ils vont retrouver à l'arrivée du matin, ceux avec qui ils vont manger.... Il faut présenter et expliciter le rôle du directeur

On peut prévoir un **affichage d'école « type trombinoscope »** avec les photographies, les noms et les fonctions des adultes. Pour structurer les repères et les installer dans la durée on peut :

- reproduire cet **affichage dans la classe**
- le faire apparaître, par exemple, dans **le cahier de vie** individuel ou collectif.

¹ L'un des points essentiels de la pédagogie de Maria Montessori est d'encourager l'autonomie et l'initiative chez l'enfant, et ce, dès le plus jeune âge ; responsabilité vis-à-vis du matériel dont il a besoin, prise en charge des moments de vie de la classe, ...Développements sur www.montessori.fr

- élaborer des **jeux de plateau avec photographies** des adultes et des lieux de l'école
- étiqueter certains matériels avec le nom de l'enseignant et sa fonction
- susciter des moments de langage où amener les enfants à se questionner sur les adultes et leurs rôles au sein de l'école.



Mission académique Ecole maternelle PARIS 2013